

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 13	<u>Pour</u> : 13	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

Nombre de ConseillersEn exercice : 15

L'an deux mille vingt-trois le 04 avril à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 29 mars 2023

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	CONTRE	JULIEN Monique	CONTRE	PEYRAZAT Pierre	CONTRE
BAZINET Bernard	CONTRE	MATHIS Franck	CONTRE	PIALHOUX Laurent	CONTRE
DAGNAS Delphine	<i>Absente</i>	MARENDIA Vincent	CONTRE	ROUMAT Gérard	CONTRE
GRASSET Cécile	<i>Absente</i>	MARENDIA Yoann	CONTRE	VEDRENNE Jean	CONTRE
GENDRE Valérie	CONTRE	METIFEU Francis	CONTRE	VIGNERON Sébastien	CONTRE

ABSENT(S) EXCUSE(S): Delphine DAGNAS, Cécile GRASSET**ABSENTS:****SECRETAIRE DE SEANCE** : Sébastien VIGNERON**2023-20 Demande de subvention de la part de l'association des lieutenants de louveterie de la Dordogne.**

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention de l'association des lieutenants de louveterie de la Dordogne.

Le siège de l'association est à Tocane St Apre (association hors commune).

Pour information, le lieutenant de louveterie, nommé par le Préfet, est un médiateur indépendant qui doit veiller à concilier les intérêts des activités humaines et ceux de la faune sauvage. C'est un agent bénévole.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, refuse à l'unanimité d'octroyer une subvention à cette association, le siège étant hors commune.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 11 avril 2023
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Bernard BAZINET

**AR Prefecture**024-212400162-20230404-2023_20-DE
Reçu le 14/04/2023

Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 11/04/2023
Page 1 sur 1